

## Quelles démarches pour le contrat d'apprentissage ?

- 1 L'entreprise prend contact avec le CFA pour vérifier s'il y a des places disponibles pour la formation souhaitée
- 2 L'entreprise établit la déclaration préalable à l'embauche  
URSSAF ☎ 02 51 72 66 44 - [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
ou [www.due.fr](http://www.due.fr) ou [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)  
ou MSA ☎ 02 40 41 39 39 - 📠 02 40 41 30 62  
**À noter**  
Si l'apprenti est son 1<sup>er</sup> salarié, l'employeur doit établir obligatoirement le Document Unique qui évalue les risques professionnels → La CMA 44 peut vous accompagner pour le Document Unique  
Conseiller Entreprise : M. TERRIEN  
☎ 02 51 13 83 38 📧 [cterrien@cm-nantes.fr](mailto:cterrien@cm-nantes.fr)
- 3 L'entreprise prend rendez-vous avec la Médecine du Travail  
Et précise si l'apprenti a moins de 18 ans et/ou s'il sera exposé à des machines ou travaux dangereux (cf p. 18 à 21)
- 4 L'entreprise demande une dérogation pour l'utilisation de machines dangereuses  
Si apprenti mineur exposé à des machines ou travaux dangereux (cf p. 18 à 21)
- 5 L'entreprise rédige le contrat d'apprentissage  
Elle peut confier sa formalité à la CMA 44 et bénéficier de son expertise  
**Préalablement, elle aura réuni toutes les informations et justificatifs nécessaires à la rédaction du contrat** → Offre de services CMA 44  
La CMA 44 conseille, rédige (saisie et calcul du salaire) et identifie les justificatifs obligatoires  
☎ 02 51 13 83 50  
Avant de téléphoner : réunir toutes les informations nécessaires (cf p. 9)  
Le contrat sera adressé à l'entreprise par courrier ou mail
- 6 L'entreprise date et signe les 3 volets du contrat (signature employeur, apprenti et son représentant si mineur)  
Elle envoie les 3 volets du contrat au CFA, pour visa  
À réception du contrat visé par le CFA, elle adresse le dossier complet à la CMA 44 en vue de son enregistrement et conserve les justificatifs liés au contrat d'apprentissage  
→ Le CFA inscrit l'apprenti aux cours et adresse à l'employeur le contrat visé ←



### Mission réglementaire CMA 44 : enregistrement du contrat

La CMA 44 contrôle la conformité et la complétude du contrat dans les 15 jours qui suivent sa réception

- 7
  - Si le contrat est complet et conforme : elle enregistre le contrat, informe l'employeur, l'apprenti et les autres destinataires obligatoires (URSSAF ou MSA, Caisse de Retraite, Service Académique, CFA, DIRECCTE, Région Pays de la Loire)
  - Si le contrat est incomplet (ex. : Informations manquantes sur le contrat) : elle renvoie le contrat à l'entreprise
  - Si le contrat est non conforme (ex. : rémunération erronée) : elle refuse l'enregistrement du contrat et en informe l'employeur, l'apprenti, le CFA et la DIRECCTE

## Quelles informations réunir avant la rédaction du contrat par la CMA 44 ?

L'employeur	
N° Siret Nom-Prénom du dirigeant Régime social (URSSAF, MSA...) Nombre de salariés Caisse de retraite complémentaire des salariés Mail de l'entreprise	Intitulé de la Convention collective & son IDCC. (code numérique qui figure sur la DADS)  N'hésitez pas à consulter vos interlocuteurs Privilégiés (experts comptables, organisations professionnelles...) ou le site <a href="http://www.travail.gouv.fr">www.travail.gouv.fr</a> (onglet IDCC)
L'apprenti	
État civil · Nom-Prénom · Date et lieu de naissance · Adresse - téléphone - courriel · Nationalité · Travailleur handicapé (s'il y a lieu)  Pour les mineurs · Nom - Prénom du représentant légal · Adresse - Téléphone	Infos complémentaires · Niveau de la dernière formation · Intitulé du dernier diplôme obtenu · Situation du jeune avant ce contrat (ex. : scolaire, en contrat d'apprentissage, demandeur d'emploi...) · Préciser si le jeune a bénéficié d'un dispositif d'accompagnement (CIVIS, contrat de volontariat pour l'insertion ou tout autre dispositif d'accompagnement).
Le maître d'apprentissage	
Nom-Prénom Date de naissance Diplômes ou titres obtenus Nombre de mois d'expérience dans la qualification visée par l'apprenti (hors formation par alternance)	A la date de début du contrat : · Nombre d'apprentis suivis par le Maître d'apprentissage · Nombre de salariés en alternance, y compris en apprentissage, suivis par le Maître d'Apprentissage
Le contrat	
Date de début du contrat N° d'enregistrement du précédent contrat	Préciser si travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers
La formation	
· Nom du CFA où le jeune suivra ses cours · Diplôme préparé - option (s'il y a lieu)	· Date de début du cycle de formation

## L'enregistrement du contrat : pourquoi, quels délais ?

### Pourquoi ?

L'enregistrement du contrat est obligatoire. L'existence même du contrat d'apprentissage est subordonnée à cette formalité. Il en est de même pour les avenants.

### À noter

Un contrat non enregistré ou refusé expose l'entreprise à des litiges avec son salarié et à des risques financiers (rappels sur salaires, sur cotisations sociales...). De plus, le jeune ne pourra plus être accueilli en CFA.

### Quels délais ?

L'employeur a l'obligation de transmettre à la CMA 44 le contrat complet et conforme **avant l'entrée de l'apprenti en entreprise ou en CFA ou au plus tard dans les cinq jours qui suivent.**

La CMA 44 rend sa décision d'enregistrement dans les 15 jours qui suivent la réception du contrat. Si ce dernier est incomplet ou non conforme, la CMA ne pourra pas l'enregistrer.